

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit le Vingt Neuf Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, J. Grévès, G. Thiery, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

AM Goujon qui a donné procuration à Sonia Caroff

P. Cormier « « à J. Daniel

A. Buzaré « « à F. Ballester

JJ Marteil « « à J. Grévès

P. Le Dro « « à C. Pecchia

A. Boudios

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 23 Mai 2018

Date de l'affichage : 23 Mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

**2018\_50 : Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) : Rapport  
sur l'utilisation des crédits 2017**

*Rapporteur : J. Daniel*

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale constitue l'une des 3 dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle a pour objectif d'aider les communes urbaines de plus de 5000 habitants, confrontées à une insuffisance de leurs ressources et qui supportent des charges élevées afin d'améliorer les conditions de vie dans les territoires. La DSU bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

L'éligibilité et la répartition de la DSU, repose sur la distinction de 2 catégories démographiques :

- Les communes de 10 000 habitants et plus
- Les communes de 5000 à 9999 habitants

Les communes de 10000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources. . Guidel, selon ces critères était éligible à la dotation en 2016 (674/751). Pour information, suite à une modification des règles de calcul,

Envoyé en préfecture le 04/06/2018

Reçu en préfecture le 04/06/2018

Affiché le

ID : 056-215600784-20180529-201850-DE

la ville a perdu l'éligibilité en 2017, et a perçu à titre de garantie une dotation égale à 90 % du montant perçu en 2016, percevra 75 % en 2018 et 50 % en 2019.

Selon l'article L 1111-2 du CGCT, les communes ayant bénéficié de la DSU au cours de l'exercice précédent, doivent présenter, avant la fin du 2ème trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes, sur les actions menées en matière de développement social urbain.

Ainsi, cette dotation d'un montant de 225 930,00 € perçue par la ville de Guidel, au titre de l'exercice 2017 a contribué à financer les actions de développement social urbain suivantes :

- **Favoriser les déplacements, le bien vivre et l'attractivité de la ville**

	Budget alloué
Travaux d'aménagement, d'entretien, d'embellissement des espaces verts	73 516,86 €
Travaux sur les bâtiments publics scolaires et de construction d'une école	257 217,87 €
Travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux	21 847,50 €
Travaux réalisés sur les bâtiments sportifs	276 034,56 €
Travaux d'amélioration des autres bâtiments	124 373,51 €
Construction d'un Centre d'incendie et de secours	353 877,78 €
Travaux sur la voirie communale	1 209 532,72 €
TOTAL	<b>2 316 400,80€</b>

- **Répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population**

	Budget alloué
Subvention au CCAS et activités pour la jeunesse	635 000,00 €
Aides aux familles	3 410,00 €
Programme local de l'habitat	273,60 €
TOTAL	<b>638 683,60 €</b>

- **Soutien au secteur associatif et scolaire**

	Budget alloué
Subventions aux associations	78 565,90 €
Subvention à l'école Notre Dame des Victoires	355 819,22 €
Subvention aux Ateliers musicaux guidelois	93 820,00 €
TOTAL	<b>528 205,12 €</b>

Total des actions menées au titre de l'année 2017 : **3 483 289,52 €**

Envoyé en préfecture le 04/06/2018

Reçu en préfecture le 04/06/2018

Affiché le

ID : 056-215600784-20180529-201850-DE

Envoyé en préfecture le 04/06/2018

Reçu en préfecture le 04/06/2018

Affiché le

ID : 056-215600784-20180529-201850-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal, et des Affaires économiques du 17 Mai 2018,

**PREND ACTE** du rapport présenté

-----

POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 30 Mai 2018

Le Maire,

Joël DANIEL



Envoyé en préfecture le 04/06/2018

Reçu en préfecture le 04/06/2018

Affiché le

ID : 056-215600784-20180529-201850-DE